

Commune de Créancecy

date de dépôt : 19 septembre 2014  
demandeur : Monsieur BELORGEY Noël  
pour : la construction d'une habitation  
adresse terrain : lieu-dit La Lochère, à  
Créancecy (21320)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Créancecy**

**Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 19 septembre 2014 par Monsieur BELORGEY Noël demeurant lieu-dit La Lochère, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une habitation
- sur un terrain situé lieu-dit La Lochère, à Créancecy (21320)
- pour une surface de plancher créée de 120 m<sup>2</sup>

Vu le code de l'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012

Considérant que le projet est situé en zone A du règlement du plan local d'urbanisme susvisé

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Le projet respectera les prescriptions du règlement de la zone A du plan local d'urbanisme en particulier :

- le pignon nord sera revêtu de bois (article A 11.2.2.)
- la construction sera obligatoirement raccordée au réseau d'assainissement public (article A4)

Respecter les prescriptions  
Emises par ERDF par avis  
du 02/09/2014  
(document ci-joint au présent arrêté)

Fait à CREANCECY, le 09 octobre 2014  
le maire

Jocelyn CHAPOTOT

